

# FEUILLE OFFICIELLE

DES  
ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.  
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## CALENDRIER

Jeudi 25. ANNONCIATION. s<sup>e</sup> Thécle  
V. 26. S. Emmanuel. L. 29. s<sup>e</sup> Eustasie.  
S. 27. s<sup>e</sup> Lydie. P. L. M. 30. S. Amédée.  
D. 28. PAQUES. s<sup>e</sup> Gontran. M. 31. s<sup>e</sup> Cornélie.

## PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. . . . . 15 fr.  
SIX MOIS. . . . . 8  
TROIS MOIS. . . . . 4  
UN NUMÉRO. . . . . 0 fr. 50 cent.

## PARTIE OFFICIELLE

## ORDRE.

Le Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Considérant que la mauvaise saison touche à sa fin,

## ORDONNE CE QUI SUIT :

Toutes les dispositions seront prises à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, pour procéder au réarmement des goëlettes la *Mouche* et la *Belette* et à l'embarquement de leurs équipages.

Dès qu'elle aura été évacuée, la caserne des équipages sera remise à l'administration d'après les formes voulues.

Les mesures prescrites par l'arrêté du 12 mars 1859, seront suivies cette année.

MM. L'Ordonnateur et les Capitaines des goëlettes la *Mouche* et la *Belette* sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 22 mars 1869.

Le Commandant p. i.  
A. LE CLOS.

## ORDRE.

Les dispositions suivantes seront observées à l'occasion du Vendredi Saint et de la fête de Pâques.

Le Vendredi Saint, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, il sera tiré des coups de canon, d'heure en heure, par le stationnaire.

Les couleurs nationales seront arborées à mi-mât sur les édifices publics.

Les goëlettes de la station locale et les navires du commerce porteront le pavillon en berne, et auront les vergues en pantenne.

Ces dispositions se répéteront le samedi, jusqu'au moment où les cloches entreront en branle.

A cet instant, les pavillons seront hissés, les vergues dressées, et le stationnaire fera une salve de 21 coups de canon.

Le dimanche de Pâques, le Commandant assistera à la messe solennelle qui sera célébrée à 10 heures 45 minutes du matin.

Les autorités civiles et militaires, se réuniront à 10 heures 30 minutes à l'Hôtel du Gouvernement.

La gendarmerie fournira les escortes du cortège et de la magistrature.

Saint-Pierre, le 24 mars 1869.

Le Commandant p. i.  
A. LE CLOS.

## ARRÊTÉ portant émission de traites en remboursement d'avances au service marine.

Saint-Pierre, le 9 mars 1869.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'ordonnance du 13 mai 1838;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le mois de février 1869, que la caisse coloniale a avancé au service marine, pour le compte de l'exercice 1869, une somme de *dix mille sept cent soixante-douze francs un centime*, qu'il est nécessaire de lui rembourser;

Sur la proposition de l'Ordonnateur;

## AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1<sup>er</sup>. Le Trésorier-Paye de la colonie est autorisé à tirer pour le compte de l'Agent comptable des traites de la marine, sur le Caissier central du trésor public à Paris, des traites à 30 jours de vue jusqu'à concurrence de la somme de *dix mille sept cent soixante-douze francs un centime*, à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service marine, pendant le mois de février 1869, au compte de l'exercice 1869, et qui se répartissent de la manière suivante; savoir :

Chapitre 4 . . . . .	3,018	fr. 91
— 5 . . . . .	832	02
— 6 . . . . .	52	62
— 9 . . . . .	1,009	31
— 10 . . . . .	1,217	15
— 11 . . . . .	4,614	84
— 12 . . . . .	27	16
Total	10,772	01

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 9 mars 1869.

Le Commandant p. i.,

A. LE CLOS.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.

Le Président du Conseil d'appel a fixé au samedi 17 avril prochain, à midi, la réunion du tribunal criminel de Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

Par ordre de l'Ordonnateur en date du 23 mars 1869, M. Leroux (Pierre), écrivain de la marine, a été chargé, à compter du 24 dudit, du détail de la Comptabilité centrale des fonds, en remplacement de M. Laboye, aide-commissaire de la marine.

Par ordre de l'Ordonnateur en date du 23 mars 1869, M. Laboye, aide-commissaire de la marine, chargé des détails des Revues et Hôpitaux, et, cumulativement, du détail de la Comptabilité centrale des fonds, a remis, le 24 dudit, ce dernier détail à M. Leroux (Pierre), écrivain de la marine, qui en demeurera chargé jusqu'à nouvel ordre.

## ADJUDICATION PUBLIQUE

Il sera procédé, en séance publique, à Saint-Pierre, le vendredi 2 avril 1869, à une heure de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur, en présence et avec le concours de qui de droit, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la somme de 22,479 f. 18 c. en traites émises par le Trésorier-Paye de la colonie sur le Trésor public, à Paris, en remboursement d'avances au service marine par la caisse locale.

Ladite somme divisée en dix-sept lots,		
Soit : 4 lots de 2,500 fr.	10,000	fr. 00 c.
1 —	1,707	17
2 —	1,500	fr. 3,000 00
5 —	1,000	fr. 5,000 00
1 —	772	01
4 —	500	fr. 2,000 00
Total.	22,479	fr. 18 c.

Chaque lot sera successivement mis aux enchères et adjugé au dernier enchérisseur.

La première offre ne devra pas être inférieure à 1 franc pour cent francs, et les surenchères à 1/4 p. 100.

Un délai de 15 jours est accordé pour le retrait du Trésor des traites adjugées; passé ce délai, le droit de l'adjudicataire sera éteint.

Le sieur Hardouin (Léon), matelot de 3<sup>e</sup> classe, est invité à se présenter au bureau de l'Inscription maritime, à Saint-Pierre, avec les pièces et les titres constatant son identité, à l'effet de recevoir deux mandats s'élèvant ensemble à la somme de 66 fr. 33 c., pour parfait payement de solde acquise par lui sur la *Creuse* et la *Normandie*, pendant l'année 1866.

## AVIS AUX NAVIGATEURS.

La pyramide en bois peint en blanc, placée sur le rocher Bertrand, dans la passe du sud-est de la rade de Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon), a été enlevée par la mer dans la soirée du 3 mars 1869.

TABLEAU des mouvements de la navigation aux îles Saint-Pierre et Miquelon pendant l'année 1868.

## ENTRÉES

DISTINCTION des PROVENANCES	LIEUX de PROVENANCES	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	TOTALS		
					des NAVIRES.	du TONNAGE.	de L'ÉQUIPAGE.
<b>ARMEMENTS MÉTROPOLITAINS :</b>							
De France.....	Dieppe .....	17	2.818	324			
	Fécamp.....	30	6.828	584			
	Saint-Valery-en-Caux	5	624	82			
	Granville.....	51	7.473	1.434			
	Saint-Malo.....	46	5.900	1.266			
	Saint-Nazaire .....	3	786	39			
	Bordeaux .....	4	665	38			
	Bayonne.....	1	113	15			
	Sables-d'Olonne .....	1	71	7			
	Marennes .....	4	374	29			
	S'-Martin (île de Ré)	5	499	32			
	Nantes.....	1	165	9			
	Marseille.....	3	513	30			
	Cette.....	3	537	26			
Des colonies françaises ...	Martinique.....	9	1.686	59			
	Guadeloupe .....	8	1.173	39			
	Plymouth .....	2	474	40			
d'Angleterre et des Colonies angl.	Sydney.....	3	604	"			
	S'-Jean (Terre-Neuve)	1	122	"			
	Port-Philippe.....	1	155	"			
Du Portugal.....	Lisbonne.....	2	246	15			
	Sétúbal.....	12	2.116	151			
Etats-Unis.....	Boston.....	4	496	"			
	New-York.....	1	112	"			
De l'Espagne.....	Cadix .....	19	2.554	170			
	La Corogne .....	1	79	7			
Lieux de pêche.	Bancs de Terre-Neuve	323	38.423	"	323	38.423	"
TOTAL général des entrées.....					560	75.606	4.396

## ARMEMENTS LOCAUX :

Genre d'armement						
Long cours.....	5	593	58			
Cabotage.....	21	811	103			
Paquebot.....	1	123	9			
Grande pêche.....	166	8.823	2.087			
Pirogues.....	143	579	429			
Canoës.....	10	39	23			
Warys.....	312	624	709			
Sloops.....	1	5	3			
Chaloupes.....	6	55	21			
Dans la colonie.				665	11.652	3.442

*Provenances diverses des navires locaux armés :*

Au Long Goues

		Au long cours.						
De France....	Saint-Malo.....	1	71	8				
	Granville .....	1	146	19				
	Fécamp.....	1	71	35				
	Saint-Nazaire.....	1	117	7	6	675		
	La Rochelle .....	1	147	9				
De l'étranger...	Bordeaux .....	1	123	9				
	Sydney.....	1	147	9	1	147		"

### Sabotage

Cabotage.						
Des établissem- ents de pêche	Miquelon .....	27	520	"		
	Langlade.....	8	192	"		
	Ile Rouge.....	3	54	"	42	850
	Cod-Roy.....	4	84	"		"
Des colonies anglaises....	Halifax.....	4	393	"	18	1.222
	Sydney.....	14	829	"		"

## Grande Pêche

Lieux de pêche.	Bancs et golfe.....	539	[17.470]	"	539	17.470	"
	Total (1).....				1.271	31.912	2.552

(1) Dans ces mouvements ne sont comprises qu'une fois les embarcations : pirogues, canots, wawys, sloops et chaloupes, qui sortent journallement.

## COMMERCE ÉTRANGER.

COMMERCE ETRANGER.						
	Boston	19	2.051	"		
Etats-Unis....	Portland	5	1.004	"		
	Bangor	18	2.141	"		
	Nouvelle-Ecosse	35	1.809	"		
	St-Jean de Terre-Neuve	6	301	"		
	Halifax	9	199	"		
	Cap Breton	67	3.059	"		
	Ile du Prince-Edouard	71	3.300	"		
	Burin	7	205	"		
	Yarmouth	10	431	"		
Colonies angl...	Miramichi	9	306	"	239	11.527
	Labrador	11	445	"		
	Shippegan	2	119	"		
	Québec	8	849	"		
	Gloucester	4	504	"		
	Bateaux de la côte de Terre-Neuve, porteurs de boîte, bois, etc....	"	"	"	1.218	26.884
						"

T-4

VU : *L'Ordonnateur p. i.*  
D'HEUBEUX

## SORTIES

DISTINCTION des DESTINATIONS.	LIEUX de DESTINATIONS.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	des NAVIRES.	du TONNAGE.	de l'ÉQUIPAGE.
<b>ARMEMENTS MÉTROPOLITAINS:</b>							
Pour France...	Granville .....	17	2.122	"			
	Saint-Malo .....	11	1.382	"			
	Nantes .....	1	109	"			
	La Rochelle .....	2	196	"			
	Bordeaux .....	38	3.458	"			
	Fécamp .....	1	71	"	90	10.076	"
	Marseille .....	4	492	"			
	Cette .....	5	929	"			
	Bayonne .....	1	113	"			
	Belle-Ile .....	1	152	"			
	S <sup>r</sup> -Martin (île de Ré) .....	9	1.052	"			
Pour les colonies françaises.....	Martinique .....	12	2.108	"			
	Guadeloupe .....	16	2.534	"	31	5.522	"
Etats-Unis.....	La Réunion .....	3	880	"			
	Boston .....	4	596	"	4	596	"
	Saint-Jean .....	1	122	"			
Colonies anglaises	Sydney .....	3	641	"			
	Miranichi .....	1	156	"	7	1.145	"
	Port-Philippe .....	1	155	"			
	Baie des Trépassés .....	1	71	"			
Colonie danoise .....	Saint-Thomas .....	1	264	"	1	264	"
Lieux de pêche .....	Bancs de Terre-Neuve	426	57.890	"	426	57.890	"
TOTAL général des sorties.....					559	75.493	"

## ARMEMENTS LOCAUX:

## Long Cours

Pour France...	Granville.....	2	207	"	9	1.080	"
	Saint-Malo.....	1	92	"			
	La Rochelle.....	1	147	"			
	Bordeaux .....	5	634	"			
<b>Cabotage.</b>							
Etablissements de pêche....	Miquelon.....	25	481	"	49	1.030	"
	Langlade .....	11	263	"			
	Île Rouge.....	6	120	"			
	Cod-Roy.....	7	166	"			
Colonies angl...	Halifax.....	4	492	"	31	2.162	"
	Sydney.....	27	1.070	"			
Lieux de pêche.	Bacons .....	704	26.213	"	704	26.213	"
<hr/>							
Total (1).....							
					793	30.485	"

## COMMERCE ÉTRANGER:

		COMMERCE ETRANGER.			
Colonies angl...	Sydney.....	84	7.731	"	
	Nouvelle-Ecosse .....	35	1.809	"	
	St-Jean de Terre-N° ..	2	104	"	
	Cap Breton .....	66	2.991	"	
	Île du Prince-Edouard	72	3.351	"	
	Québec .....	1	107	"	1.492
	Îles de la Magdeleine.	5	254	"	45.253
	Bateaux de la côte de Terre-Neuve, porteurs de boîte, bois, etc....	1.227	28.906	"	"
	Total.....			1.492	45.253
					"

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

## ENTRÉES

ENTRIES.			
Armements métropolitains.....	560	75.606	4.396
Armements locaux .....	1.271	31.916	3.529
Commerce étranger.....	1.499	45.607	"
<hr/>			
<i>TOTaux généraux des entrées.</i>	3.330	153.129	7.925

## SORBING

SORTIÉS.				
Armements métropolitains.....	559	75.493	"	
Armements locaux .....	793	30.485	"	
Commerce étranger.....	1.492	45.253	"	
TOTAUX généraux des sorties..	2.844	151.231	"	

Saint-Pierre 15-25

aint-Pierre, le 23 mars 1869  
*L'Agent chargé*

nt chargé de

## PARTIE NON OFFICIELLE

Nous empruntons à l'*Exposé de la situation de l'Empire* les passages suivants relatifs aux îles Saint-Pierre et Miquelon et à nos grandes colonies des Antilles avec lesquelles nos rapports de commerce sont les plus fréquents :

*Îles Saint-Pierre et Miquelon.* — Le mouvement commercial de Saint-Pierre et Miquelon, qui a été de 17,075,014 francs en 1867, présente, sur celui de l'année précédente, un accroissement de 4,100,000 francs.

Les armements et les produits de la pêche pour 1867 ont été, à peu de chose près, les mêmes que dans la campagne antérieure. L'accroissement signalé provient donc uniquement du commerce propre à la colonie. A la suite de l'incendie du 16 septembre 1867, l'activité locale s'est particulièrement dirigée vers les travaux de reconstruction. La ville de Saint-Pierre a été presque entièrement rebâtie en matériaux incombustibles, grâce à l'elan donné par le secours de 200,000 francs accordé par la métropole à la colonie. Une large distribution d'eau, dont tous les quartiers de la ville viennent d'être doté, contribuera d'ailleurs, il faut l'espérer, à conjurer le retour d'aussi regrettables sinistres.

L'ouverture de l'étang Boulo, mis en communication avec le barachois, va offrir un abri sûr aux petits navires, en attendant que des travaux plus complets permettent aux grands d'y accéder.

Le service judiciaire ne comptait que deux magistrats titulaires, un juge de 1<sup>re</sup> instance et un président du conseil d'appel, chef du service.

L'action publique était exercée par un officier du commissariat de la marine, remplissant les fonctions de procureur impérial. En présence des progrès constatés dans ces îles, il a été jugé indispensable d'instituer un magistrat du parquet remplissant les fonctions du ministère public près les juridictions de 1<sup>re</sup> instance et d'appel, et chargé en même temps de la direction du service judiciaire.

Cette amélioration a été réalisée par un décret en date du 4 avril 1868.

*Martinique.* — La production sucrière dépassera, en 1868, le niveau des plus belles récoltes des années précédentes. Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> octobre, les exportations de sucre atteignaient 34,162,811 kil. soit une augmentation de plus de 8 millions de kil. sur la période correspondante de 1867. Le mouvement commercial, qui avait diminué de 5 millions pendant cette dernière année, reprendra donc vraisemblablement, en 1868, tout au moins l'importance qu'il avait en 1866.

De nouvelles usines vont être créées au milieu de plusieurs centres de culture. Deux d'entre elles sont en voie de fondation, l'une dans la commune du Robert, l'autre dans celle de la Rivière-Salée.

La circulation monétaire ne laisse rien à désirer.

467 travailleurs indiens ont été introduits à la Martinique en 1868; un convoi en cours de voyage doit y porter, au commencement de 1869, un nouveau contingent de 500 immigrants environ de la même origine.

Le bassin de radoub de Fort-de-France a été achevé et ouvert au mois de janvier 1868; c'est un important service rendu à la navigation.

La construction du port d'attache des Transatlantiques sera terminée en 1869.

Les autres travaux publics se poursuivent avec activité.

Dans le but de développer l'instruction publique et de la mettre à la portée de toutes les classes de la société coloniale, les concessions de bourses dans les divers établissements ouverts à la jeunesse viennent d'être réglementées dans les conditions les plus libérales.

*Guadeloupe.* — A la Guadeloupe, la culture de la canne a, comme à la Martinique, donné pendant l'année courante des résultats très-remarquables. L'exportation du sucre, au 1<sup>er</sup> octobre 1868, s'élevait à 30,407,484 kil., et présentait une différence en plus de près de 8 millions de kil. sur la période correspondante de 1867. Il est donc permis d'espérer que pour la Guadeloupe aussi disparaîtra, en 1868, la diminution de 7 millions qui s'était produite, en

1867, dans son mouvement commercial. Une nouvelle usine centrale organisée pour fabriquer une quantité annuelle de 10 millions de kil. de sucre se termine près de la Pointe-à-Pitre. Les cultures secondaires, et particulièrement celle du rocou, prennent de l'extension. On plante beaucoup de cacaoyers et de cafiers dans les communes de Saint-Claude, de Courbeyre, des Vieux-Habitants et de la Pointe-Noir.

Le progrès serait plus sensible si l'insuffisance des bras ne gênait pas la marche normale du travail. L'introduction d'engagés indiens n'a pas encore, en effet, complètement comblé les vides causés par l'épidémie de 1865. Le chiffre de ces immigrants s'est élevé à 1,350 en 1868. Un navire en cours de voyage introduira dans la colonie, au commencement de 1869, un nouveau renfort de 450 travailleurs.

Les travaux publics suivent le mouvement des ressources locales. On améliore les voies de communication. Plusieurs ponts en fer ont été posés, etc.

A la Pointe-à-Pitre, le curage de la darse fréquentée par les caboteurs est très-avancé; déjà sur une grande partie de la longueur des quais les navires de commerce peuvent accoster.

Une commission composée de MM. de Ladoucette, vicomte Clary, de Champagny, de Nesle, le baron Vast-Vimeux, Bethmont, Darracq, de Luzy-Pellissac et Conseil a été appelée à examiner le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 18 avril 1831 sur les pensions de l'armée de mer.

(*Moniteur de la Flotte*).

— A propos de l'accident du *Percire* et du sang-froid qu'a montré en cette circonstance le digne capitaine de ce paquebot, nous avons rappelé la fermeté et l'habileté que montra M. Duchesne en 1854, quand la *Vesta*, qu'il commandait alors, heurta l'*Arctic* près de Terre-Neuve.

Le *Siecle public* publie sur cette collision des détails rétrospectifs qui ne manquent pas d'intérêt.

— J'étais à New-York, dit un témoin oculaire, quand ce sinistre eut lieu. Il y avait à bord de l'*Arctic* une famille d'origine française pour laquelle j'avais la plus vive sympathie. Cette famille se composait du père, riche marchand de diamants, de la mère et de quatre enfants avec leur gouvernante. Parmi les rares matelots restés à bord, un était renommé comme excellent nageur. Au moment où cet homme s'apprêtait à sauter à la mer pour gagner la terre à la nage, le chef de cette malheureuse famille l'arrêta.

— Vois cette boîte, lui dit-il, elle renferme un million de francs de diamants. Sauve ma femme et je t'en donne la moitié.

— Elle est trop grosse, répondit le matelot, nous péririons tous les deux. Si vous voulez, je prendrai sur mon dos un de vos enfants.

— Je ne puis faire un choix, répondit l'infortuné père.

— Comme il vous plaira, dit le matelot, qui se jeta à la mer et fut recueilli par un *life boat* quelques heures plus tard.

Le jour était radieux, nous l'avons dit, et le calme parfait rendait plus douloureuse encore cette scène de désolation. Le navire s'enfonçait graduellement, et les voyageurs pouvaient calculer les minutes qu'ils avaient encore à vivre. Quand la mer commença d'environ le pont, le chef de la famille dont il est question jeta ses diamants à la mer, enlaça de ses bras sa femme et ses enfants, et attendit la mort, qui devait les prendre sans les séparer. Les enfants avaient beaucoup pleuré; ils étaient calmes à l'heure suprême. Au moment où l'eau dépassa le niveau du pont, il se fit un bruit horrible, et tout disparut. Deux ou trois personnes seulement reparurent, parmi lesquelles le capitaine de l'*Arctic*, de qui je tiens ces détails.

— Les échos d'actualité étant rares aujour-

d'hui, serais-je excusable de les avoir remplacés par ce souvenir presque personnel d'un des plus terribles drames maritimes que je connaisse. » (*Courrier du Havre*).

M. le préfet de la Seine vient de prendre cet arrêté que tous les amis de l'hygiène publique accueilleront avec reconnaissance :

« Article 1<sup>er</sup>. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1869 les parents qui auront à faire constater à domicile la naissance d'un enfant, devront faire la demande par écrit dans les vingt-quatre heures de la naissance, à la mairie de leur arrondissement, avec indication :

» 1<sup>o</sup> Des noms, prénoms et domicile des parents;

» 2<sup>o</sup> Des jours et heures où la naissance a eu lieu;

» 3<sup>o</sup> Du sexe de l'enfant.

» Art. 2. La constatation à domicile sera faite, sans frais d'aucune espèce pour les parents, par un médecin de l'état civil.

» Art. 3. Le bulletin de constatation, déposé à la mairie par le médecin de l'état civil, tiendra lieu de présentation de l'enfant pour la déclaration de naissance, qui devra toujours y être faite dans les termes et délais des articles 55 et suivants du Code Napoléon.

» *Le Préfet de la Seine,*  
« *HAUSSMANN.* »

N° 1. — 25 JANVIER 1869.

## AVIS AUX NAVIGATEURS ANNONCES HYDROGRAPHIQUES.

### Océan Pacifique

Récif *Charybdis* (îles Viti).

Le bâtiment de guerre anglais *Charybdis*, allant de Raki Raki, situé au côté Nord de Viti Levou à la baie Sandalwood, sur Vanua Levou, a passé près d'un banc de corail qui n'est pas porté sur les cartes. Ce récif, qui est juste à fleur d'eau de basse mer, a de 2 à 3 milles de longueur et la forme d'un croissant s'étendant du N. E. au S. O. Son milieu git à 9 milles environ au N. 59° 40' O. de la pointe Nord de l'île Annan, et à la même distance environ dans le N. 21° 35' E. du mouillage de Raki Raki. Lieut. GEORGE E. G. JACKSON, du *Charybdis*.

### ILES SALOMON.

D'après une communication faite au capitaine du port de Brisbane, Queensland, par M. Robert Schofield, capitaine du *Neptune*, ce navire a fait naufrage, en août 1868, sur un récif situé dans le Sud des îles Salomon. La position assignée à ce danger est 12° 54' S., 159° 25' E.

Les relèvements sont vrais. Variation aux îles Viti: 10° 20' N. E. en 1868.

Voyez les cartes n° 1092, 1101, 1264, 2100 et 2109.

### ILES VANDOUVERT (côte nord).

Rocher *Suwancee*.

Le rocher *Suwancee*, sur lequel le bateau à vapeur des États-Unis, *Suwancee*, s'est perdu en 1868, git à 175 mètres dans le N. 86° O. de la laisse de haute mer de l'île Centre. Il découvre de 1<sup>o</sup> 22 aux plus basses mers des syzygies, et rend malsain le passage dans l'ouest de l'île Centre pour les grands navires.

On recommande aussi aux capitaines dont le navire ne gouvernerait pas bien de prendre le passage Bate, et non le passage Shadwell. Il faut toujours donner un tour de 1/2 mille au moins au cap James.

Relèvements vrais. Variation: 24° N. E. en 1868.

### COLOMBIE ANGLAISE.

Canal *Seaford*. — Banc *Dall*.

Un plateau de roches a été trouvé devant le port Kynumpt; sa partie la moins profonde reste à 4 câbles au N. 37° 25' E. de la pointe Deseat, à l'entrée Est.



